

FICHE D'ÉVALUATION TACHE 1 DU BR

1) L'élève doit délimiter son lieu d'intervention puisque nous sommes dans une zone de passage

L'élève le fait-il ? Oui Non

2) L'élève doit retirer le plastron avec les EPI et l'outillage isolé (comme nous ne savons pas ce qu'il y a derrière le plastron, les EPI sont obligatoires). Les connexions du disjoncteur ne sont pas IP 2X (il y a du voisinage) pour effectuer sa mesure de courant, l'élève doit donc conserver les EPI

L'élève fait-il l'intervention avec les EPI ? Oui Non

Les (E.P.I) pour cette intervention sont :

Casque isolant avec écran facial Vêtement de protection

Gants isolants Chaussure de sécurité

Utilise-t-il l'outillage isolant d'un électricien Oui Non

En fonction de l'analyse des risques électriques encourus, choisit-il les équipements de sécurité adéquats.

Les (EPC) pour cette intervention sont :

Cadenas Tapis isolant

Macaron de consignation Outils isolants

VAT

Nappes isolantes Pancarte d'avertissement de travaux

Piquet de balisage Chaînes de délimitation, banderole

Équipements de protection collectifs (E.P.C.) sont-ils bien choisis Oui Non

3) **Utilisation d'une pince ampère-métrique,**

L'élève fait-il l'intervention avec les EPI ? Oui Non

L'utilisation de la pince est-elle respectée ? Oui Non

- introduction de la pince autour du conducteur en la maintenant ouverte
- fermeture progressive de la pince
- **l'ouverture et le retrait de la pince est obligatoire pour tout changement de l'échelle**

4) Le formateur reçoit-il l'avis de fin de travail Oui Non

Une case Non Cochée et la tâche 1 du BR n'est pas validée

TÂCHES À RÉALISER PAR UN CHARGÉ D'INTERVENTION D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE BR

BR Tâche 1

Mettre en service une installation électrique nécessitant des tâches de mesurage / réglage

Scénario :

- **Responsable** : Professeur formateur
- **Chargé d'interventions** : Apprenant en T ELEEC
- **Support** : installation électrique de Cherbourg Cosméc.
- **Condition(s) particulière(s)** : **Armoire se trouvant dans une zone de passage.**
- **Équipement de sécurité** : tout équipement nécessaire lors des situations de voisinage simple (zone 1) ou de voisinage renforcé BT* (zone 4)
- **Document(s)** : autorisation d'intervention, dossier électrique de l'installation avec éventuellement une instruction de sécurité particulière
- **Règles particulières liées à la tâche** : *NF C 18-510 Article 10*
- **Règle complémentaire** (du contexte électrique ou non) : précisée en regard du point concerné

Résultats attendus :

- recueille l'autorisation d'intervention du professeur formateur pour démarrer l'intervention
- analyse l'ensemble des risques de la situation de travail, définit le mode opératoire et, quand c'est nécessaire, décompose l'opération en phases élémentaires
- délimite la zone de travail
- définit, vérifie, porte et dispose correctement les E. P. C., E. P. I. et équipements de travail nécessaires durant l'exécution de l'activité prescrite
- effectue la mise en service
- adopte un comportement adapté aux risques, même survenant en cours d'opération
- remplit correctement l'avis de fin d'intervention et le transmet à l'enseignant formateur